

Renouveler sa carte d'identité...

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 15 mars 2010. Dernière mise à jour le 23 mars 2010

<https://www.bortzmeyer.org/renouvellement-carte.html>

C'est à l'occasion d'un voyage à l'étranger que je me suis rappelé que les cartes d'identité expirent. Une heure à l'aéroport, lors du retour, à devoir négocier dans la langue de Fibonacci, que j'étais désolé de voyager avec une carte expirée mais que j'allais arranger cela dès mon retour et que je m'excusais platement. Bon, lorsqu'on est malien à l'aéroport de Roissy, ça doit être bien pire. J'ai fini par pouvoir rentrer, jurant, quoique un peu tard, de renouveler ma carte d'identité.

Mais cela a pris plus de temps que prévu (deux mois et demi en tout, je préviens donc ceux dont la carte va bientôt expirer de ne pas attendre le dernier moment). En effet, je croyais qu'un renouvellement était plus simple qu'une première obtention. Grave erreur. Si <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1341.xhtml> dit que, pour un renouvellement, la preuve de nationalité française n'est pas nécessaire, et bien c'est faux. Le fonctionnaire de service à qui je présente ma demande me dit le contraire, appuyé par http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/carte-nationale-d-identite/obtenir-cni (depuis, cette page a changé, le gouvernement ayant modifié les règles). Comme quoi, il y a beaucoup de n'importe quoi sur le Web.

Pour moi, le fait d'avoir eu une carte d'identité était une preuve de nationalité française, mais non. Donc, même pour un renouvellement, il faut prouver son identité nationale. Lorsqu'on est né à l'étranger, avec une majorité de parents et grand-parents nés à l'étranger, c'est un peu délicat. D'autant plus que la définition de l'étranger varie : un employé de la préfecture de police m'a juré que mes grand-parents étaient bien nés en France, alors que c'était officiellement l'Allemagne à cette époque. Un juriste peut-il m'éclairer sur la cas intéressant de l'Alsace-Lorraine ?

L'argument qui m'a été donné pour cette exigence de preuve de nationalité est que les anciennes cartes avaient été distribuées de manière trop laxiste (!) et qu'il fallait donc tout revérifier. (Mon ancienne carte m'avait causé les mêmes soucis, au nom d'un argument analogue, lors du remplacement des anciennes cartes « papier » jaunes par les cartes « plastique », « sécurisées ». Qu'inventeront-ils dans dix ans ?)

Le plus drôle est que l'antenne de police où j'ai fait les formalités était située dans un endroit où l'électorat est très majoritairement UMP. Et que cela n'empêchait pas la totalité des gens faisant la queue

de râler contre ces formalités, pour lesquelles ils avaient pourtant voté (sans doute en pensant qu'elles ne s'appliqueraient qu'aux Sénégalais et Algériens).

Bref, comme Georges Moréas <<http://moreas.blog.lemonde.fr/2010/02/06/mon-identite-nationale>>, j'ai désormais des doutes sur mon identité nationale.

J'ai découvert depuis que, juste au moment où j'obtenais ma nouvelle carte, le gouvernement a décidé d'assouplir les formalités <http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/demarches-administratives/simplifie-cni-passeport>, reconnaissant même qu'il y avait « de nombreuses tracasseries administratives ». Il est vrai que, à part votre serviteur, des personnalités comme Anne Sinclair avaient été touchées... Il y a même un compte « officiel » Twitter du Ministère de l'Intérieur <http://twitter.com/Place_Beauvau> qui « tweete » pour rappeler les nouvelles règles. Mais la réalité semble ne pas suivre <<http://immigration.blogs.liberation.fr/coroller/2010/03/papa-franais-enfants-.html>>.